

La bruyère et les Crolis

Promenade n°



APPELLATION OFFICIELLE RÉGION WALLONNE : VLV 10

Éditeur responsable et renseignements :

Syndicat d'Initiative A.S.B.L.

Commission chemins et sentiers

53 rue de l'Abbaye

1495 Villers-la-Ville

Tel/Fax : 071 87 98 98

Email : sivillerslaville@skynet.be



Durée : 3 h 15 min

Distance : 12,400 km

Départ : Centre sportif de Sart-Dames-Avelines

Aspect : Très belle et longue promenade. Passages dans des zones différentes : bosquets, sentiers dégagés ou peu fréquentés. Magnifiques points de vue à l'abri de la Bruyère.



1. - Descendre le chemin Bruyère du Coq jusqu'à la rue de Villers (route de Sart-Dames-Avelines/Villers-la-Ville).

L'emprunter à gauche sur environ 200 mètres et tourner à droite dans la rue du Marais jusqu'à un croisement de quatre rues.

- Traverser la rue de Thyle et continuer par la rue du Try : sur la gauche, l'école Saint-Nicolas. Un peu plus loin, après l'habitation n° 23, prendre sur la gauche le sentier asphalté qui débouche rue Try-Charniaux. Prendre à droite et, au prochain tournant, aller vers la gauche, par le sentier dans le prolongement de la rue.
2. - Dans la montée, une fontaine ancienne, "Fontaine de la Rualette".

Ferme du bois de Bordeaux

Déboucher au fond d'une rue carrossable en cul-de-sac : la Rualette du Try, qui aboutit à la rue du Try.

Après l'habitation n° 57, sur notre gauche, prendre un sentier marqué « Réservé aux piétons » et atteindre la chaussée de Namur.

La longer sur la gauche, sur quelques dizaines de mètres, puis la traverser pour prendre un sentier qui enjambe la Thyle.

3. - Déboucher dans la rue du Vieux Chemin non loin du lieu-dit « Gerlonwez ».

Autrefois, sur cette ancienne voie médiévale, existait un relais de poste.

Tourner à droite puis, 25 mètres plus loin à gauche, emprunter une ruelle dont la dénomination « Chemin du Bois de Bordeaux » signifie : « Chemin du Bois du bord de l'Eau » (la Thyle).

4. - La rue devient sentier pour aboutir dans la rue Tout Vent.

L'appellation de cette rue se justifie par son exposition aux quatre points cardinaux et par son altitude supérieure aux zones voisines.

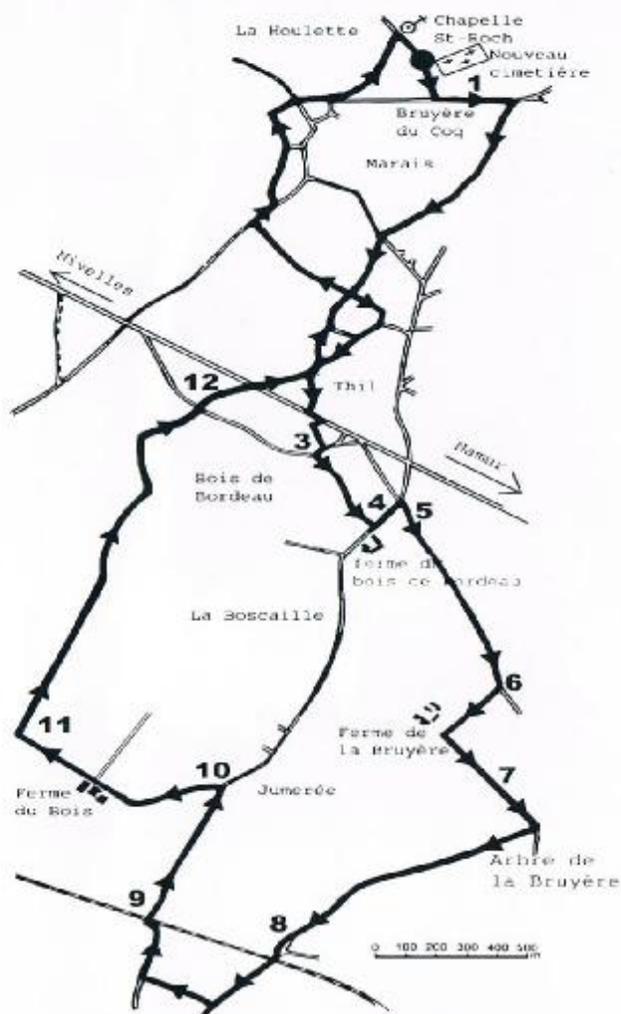
En face, la ferme dite du Bois de Bordeaux. Elle fut acquise par l'abbaye d'Afflighem en 1504 mais elle existait déjà en 1345. Elle était détenue au début du 20^e siècle par la famille Dumont de Chassart.

Suivre cette rue en la montant. Au-dessus de la côte, prendre un chemin sur la droite, entre les maisons.

5. - Ce chemin agricole faisait également partie du « Vieux Chemin de Bruxelles à Namur ».

6. - Continuer à le côtoyer en tournant à droite jusqu'à la ferme de la Bruyère.

Cette dernière fut citée pour la première fois en 1240 (achat par l'abbaye de Villers). Remarquer le porche d'entrée blasonné aux armes de l'abbé Bernard Van der Hecken avec la date de 1652 et la devise « Prudentia et mansuetudine » (prudence et mansuétude).



7. - Face à l'entrée de la ferme, continuer à longer le terrain de golf (sur la gauche) et se diriger vers le splendide tilleul appelé « Arbre de la Bruyère ».

Villers-la-Ville (167 m).

Il se trouve sur la ligne de partage des eaux entre l'Escaut et la Meuse.

Durant la guerre 1940-1945, il servait de point de repère à la résistance pour les parachutages.

Cet arbre marque le point culminant de la Commune de Marbais. Le panorama est très vaste. Sur ce site, on découvre onze éoliennes pouvant servir, en électricité, neuf mille ménages. On aperçoit au sud des terrils du

Hainaut et les usines de Chassart célèbres pour leur genièvre apprécié dans toute la Wallonie... et même au-delà. La famille Dumont fut anoblie du nom de ce lieu dont elle assura le développement au 19^e et dans la première moitié du 20^e siècle.

8. - Au carrefour de quatre voies, emprunter le chemin mitoyen entre le Brabant et le Hainaut, c'est-à-dire, celui tout à fait à droite. Après avoir traversé l'assiette de l'ancienne ligne de chemin de fer Nivelles-Fleurus, atteindre les premières habitations de Villers-Perwin. Sur la route bétonnée, prendre le sentier à droite qui mène à la chaussée joignant, à gauche, Villers-Perwin, à droite, Sart. Prendre à droite la rue de Jumerée.

9. - Retraverser l'assiette de l'ancienne ligne de chemin de fer.

Dans le virage, s'élevait la gare dite de Villers-Perwin... (bien que située sur le territoire de Sart) !

Cette dénomination provient du fait qu'elle est bien plus proche de Villers-Perwin que du centre de Sart. Quatre bons kilomètres dont se souviennent fort bien des sartois qui, jadis, avaient à les parcourir quotidiennement.

10. - Au hameau suivant, prendre à gauche, le chemin de la Ferme du Bois qui nous conduit à l'exploitation agricole du même nom.

Cette ferme est caractérisée par sa grange au toit à larges pans. Elle fut créée par la famille Dumont ; elle comprend une distillerie doublant celle de Chassart.

La Thyle, cours d'eau principal de la commune, prend sa source dans les environs. Elle se jette dans la Dyle à Court-Saint-Etienne, à 14 km d'ici. Elle recueille sur son parcours presque toutes les eaux de la commune alors qu'une très petite partie relève du bassin de la Meuse.

11. - Trois cents mètres après la ferme, s'engager à droite dans le chemin des Crolis.

Toute cette zone était encore boisée en 1815. Elle fut défrichée sous la direction de la famille Dumont de Chassart pour être exploitée par les fermes du Bois et de la Hutte.

Traverser le Ri du Pigeon, premier affluent de la Thyle et atteindre la zone habitée de Sart-Dames-Avelines.

12. - La rue Saint-Jean nous fait traverser le Vieux Chemin et atteindre la Chaussée de Namur - Nivelles. A droite, la chapelle Saint-Jean.

Traverser la chaussée. Prendre la rue du Try, puis, après le casse-vitesse, le sentier sur la gauche qui conduit à la rue Gustave Linet.

Aller jusqu'à l'Eglise de Sart, la contourner et prendre la ruelle "Tienna Saint-Roch" jusqu'à la chapelle, ensuite à droite le centre sportif.